



Numéro 8, 4 mars 2005

SOMMAIRE

Le CSMO Caoutchouc fait peau neuve
Processus de certification d'un SGE à la norme ISO 14001 et intégration avec d'autres normes
Événement d'intérêt Symposium technique de l'AEQ – 16 mars 2005
Comment prévenir le harcèlement
Formation technique en transformation des caoutchoucs
Placement en ligne de l'industrie du caoutchouc
Actualité du secteur

LE CSMO CAOUTCHOUC FAIT PEAU NEUVE

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec a rajeuni son sigle et repensé son logo afin de mieux représenter la réalité, en constante évolution, de l'industrie du caoutchouc.



Les anneaux, à la gauche de « CSMO Caoutchouc », rappellent la notion de rassemblement en plus d'illustrer les premières lettres de *Comité* et de *caoutchouc*. Imbriqués l'un dans l'autre : ils suggèrent des notions d'écoute, d'ouverture d'esprit et de conseil.

Cette nouvelle identité permet au CSMO Caoutchouc de s'affirmer et de s'afficher plus clairement auprès des manufacturiers de produits de caoutchouc.

* * * * *

Le CSMO Caoutchouc tenait en février dernier ses déjeuners-causerie à Montréal, Granby et Sherbrooke pour présenter ses orientations et prises de positions quant à l'avenir de l'industrie du caoutchouc. Plusieurs employeurs et partenaires du marché du travail y ont participé avec grand intérêt.

Lors de ces événements, le CSMO Caoutchouc annonçait la réalisation prochaine d'un diagnostic sectoriel qui permettra de mieux définir les enjeux, les difficultés et les occasions de développement

de l'industrie du caoutchouc du Québec. Enfin, le CSMO Caoutchouc présentait différents [services et solutions](http://www.caoutchouc.ca/comite/services/) (www.caoutchouc.ca/comite/services/) en appui aux entreprises du secteur afin de les inciter à développer des stratégies qui favorisent leur croissance et leur compétitivité.

PROCESSUS DE CERTIFICATION D'UN SGE À LA NORME ISO 14001 ET INTÉGRATION AVEC D'AUTRES NORMES (ISO 9001 ET OHSAS 18001)

Cet article est une collaboration spéciale du Groupe DGE International
www.dgeinternational.ca

À la suite de l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE), il n'est pas obligatoire, mais il peut être utile de le faire certifier. La première étape du processus de certification consiste à choisir un registraire. Le registraire est un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) pour auditer un système de gestion. Plusieurs registraires offrent le service de certification à la norme ISO 14001. Les raisons qui motivent le choix d'un registraire plutôt qu'un autre sont nombreuses. Le choix peut être basé sur la connaissance du registraire, avec qui l'entreprise fait déjà affaires pour son système de gestion de la qualité par exemple, le coût, le service, la disponibilité ou la reconnaissance dans les marchés visés.

Certification

Le processus de certification d'un SGE peut varier d'un registraire à l'autre. Habituellement, on retrouve trois étapes à la certification soient :

- l'audit de documentation;
- le pré-audit;
- l'audit de certification.

Toutefois, certains registraires combinent les deux premières étapes pour n'en faire qu'une.

Ainsi, l'audit de documentation peut être fait hors site. L'entreprise envoie (ou met à la disposition) sa documentation au registraire, pour que celui-ci en fasse la lecture. Cette étape lui permet d'abord de comprendre la structure et les particularités du SGE, mais aussi de s'assurer que tous les éléments exigés par la norme sont couverts par le SGE. À ce moment, le registraire accepte la documentation et fixe une date pour le pré-audit ou demande que des correctifs soient apportés.

Vient ensuite le pré-audit. Cette étape consiste en une visite des installations de l'entreprise par les auditeurs externes. Cette visite leur permet de mieux visualiser les activités de l'entreprise et de rencontrer les responsables du SGE. Les auditeurs profitent également de cet audit pour analyser la planification du SGE. Ainsi, ils se penchent sur l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux, sur les exigences légales applicables à l'entreprise, sur les objectifs environnementaux fixés, de même que sur les programmes de gestion mis en place pour atteindre ces derniers. La tenue de ce pré-audit est avantageuse pour l'entreprise auditée. Elle permet d'identifier les points critiques sur lesquels insisteront les auditeurs lors de l'audit de certification. À la fin de cette activité, le registraire confirme la tenue de l'audit de certification ou demande que des correctifs soient apportés s'il juge que le SGE comporte des lacunes trop importantes.

La dernière étape du processus est l'audit de certification. Il s'agit de l'évaluation finale du SGE. Trois décisions possibles peuvent être prises lors de cet audit :

- refus;
- acceptation conditionnelle;
- acceptation.

Premièrement, le SGE peut être jugé non conforme par rapport à la norme. Le registraire demande alors que l'entreprise corrige la situation et qu'elle repasse un audit de certification, quelques mois plus tard. Deuxièmement, le SGE peut être accepté, moyennant la correction de certaines non-conformités considérées mineures. La certification est alors conditionnelle à l'acceptation, par le registraire, des actions correctives proposées par l'entreprise. L'entreprise a trois mois pour présenter ces correctifs. Troisièmement, le SGE peut être considéré conforme à la norme. Si tel est le cas, le registraire recommande au CCN la certification de l'entreprise à la norme ISO 14001. Rappelons que c'est le CCN qui décerne la certification et non le registraire.

La certification est valide pour trois ans. Toutefois, chaque année, on fait un audit de maintien. Il ne comprend pas l'audit de documentation et seuls certains éléments du SGE sont vérifiés. Ce n'est qu'après trois ans, que le SGE sera de nouveau audité en entier.

Il est également possible qu'à la suite de la mise en place du SGE, l'entreprise décide de ne pas le faire certifier. Il est généralement plus avantageux d'obtenir la certification. D'une part, elle permet d'assurer le maintien du système, puisque les responsables de ce dernier ont des comptes à rendre à une tierce partie. D'autre part, la certification à la norme ISO 14001, amène une reconnaissance à l'échelle internationale des efforts déployés par l'entreprise dans le but de prévenir la pollution.

Intégration d'une SGE ISO 14001 avec d'autres systèmes

De plus en plus d'entreprises adoptent des systèmes de gestion intégrés qui englobent plusieurs normes. Ainsi, dans le cadre d'un seul système de gestion, elles gèrent l'environnement, la qualité, de même que la santé et la sécurité au travail. Donc, en plus de faire certifier leur système de gestion à la norme ISO 14001, elles le font également à la norme ISO 9001 (gestion de la qualité) et à la spécification OHSAS 18001 (gestion de la santé et de la sécurité au travail).

L'intégration de différentes normes dans un système de gestion d'entreprise se fait bien en raison de leur structure similaire et de portées complémentaires. ISO 14001 et OHSAS 18001 ont, à une différence près, exactement la même structure. Pour ce qui est de ISO 9001, plusieurs de ses éléments sont communs aux deux autres.

Les registraires offrent généralement plusieurs types de certification et les audits de certification peuvent être combinés. Une équipe multidisciplinaire est alors envoyée dans l'entreprise pour faire ces audits combinés. Il en résulte une diminution des coûts associés à l'enregistrement, de même qu'un temps d'audit réduit. En effet, les auditeurs se répartissent les points communs à plus d'une norme.

Prochain article : Retombées et avantages de la mise en œuvre d'un SGE

Sophie Gauvin, M. Env.
Yves Lépine, M. Env.
www.dgeinternational.ca

ÉVÉNEMENT D'INTÉRÊT SYMPOSIUM TECHNIQUE DE L'AEQ – 16 MARS 2005

L'Association des élastomères du Québec (AEQ) tiendra son symposium technique annuel à Sherbrooke, le 16 mars prochain.

Les conférences du symposium portent sur différents sujets à la fin pointe des changements technologiques reliés, entre autres, à l'industrie du caoutchouc. Le symposium donne l'occasion à ses participants d'échanger des informations sur des intérêts ou des problèmes communs tant au point de vue technique, mise en marché ou production.

La programmation du symposium de l'AEQ est disponible à l'adresse :
<http://www.caoutchouc.ca/PDF/symposium2005.pdf> (fichier pdf)

Pour plus d'information sur la tenue de cet événement

Pascal Langlois (450) 375-5050, poste 256

Jean-Guy Bourbeau (514) 694-4094

Fondée en 1941, l'AEQ est une organisation à but non-lucratif qui regroupe les manufacturiers de produits de caoutchouc, les fabricants d'élastomères et les distributeurs de produits chimiques.

COMMENT PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT

Depuis le 1^{er} juin 2004, les employeurs du Québec ont le devoir d'adopter une politique interne en matière de harcèlement psychologique au travail. En outre, ils doivent la diffuser et rappeler régulièrement son existence aux travailleurs. Le sujet n'est pas simple, il faut en convenir, mais il est possible de le maîtriser et de réussir à prévenir et à gérer les plaintes de harcèlement au travail.

Le [Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail](http://www.gaihst.qc.ca/) (<http://www.gaihst.qc.ca/>), qui a vu le jour en 1980, « conseille les entreprises intéressées à implanter ou à mettre à jour une politique interne de prévention et de sensibilisation en cette matière ». Fort de son expérience, il a publié un guide intitulé *Prévenir et gérer les plaintes de harcèlement au travail* (<http://www.gaihst.qc.ca/Communiquepresse.htm>) Comment l'employeur saisi d'une plainte doit-il mener une enquête? Comment aborder le sujet avec les personnes en cause? Quelle information, quels éléments de preuve fait-il chercher? Comment, le cas échéant, analyser la plainte et rédiger un rapport? Le livre de 327 pages, publié aux éditions Transcontinental, explique aux intéressés les étapes à suivre, en fonction des circonstances. Quand on sait, on peut ...

Source : Prévention au travail, Hiver 2005 – Volume 18, no 1.

FORMATION TECHNIQUE EN TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS

Programme de formation continue - de niveau avancé – en transformation des caoutchoucs

La *Formation technique sur la transformation des caoutchoucs* est un programme de formation – de niveau de avancé – destiné aux travailleurs et travailleuses de l'industrie du caoutchouc qui désirent parfaire leurs connaissances techniques et scientifiques sur les caoutchoucs et leur mise en œuvre.

Ce programme de formation s'adresse aux chimistes, ingénieurs, superviseurs et techniciens supérieurs qui possèdent une solide expérience professionnelle en transformation des caoutchoucs. Il n'y a pas de prérequis obligatoire pour participer à cette formation. Toutefois, il est souhaitable que les participants aient une solide expérience professionnelle en transformation des caoutchoucs.

Le formulaire d'inscription et le contenu de la formation sont disponibles sur notre site Internet www.caoutchouc.ca/formation/ft_caoutchouc.

Formation sur mesure en entreprise

Cette formation peut-être adaptée à vos besoins et donnée en entreprise.

Pour toute question ou information au sujet de cette formation, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro (514) 253-0666.

PLACEMENT EN LIGNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

Le Placement en ligne de l'industrie du caoutchouc est un service gratuit mis à la disposition des employeurs du secteur.

Pour chaque offre d'emploi publiée sur son site, le CSMO Caoutchouc se charge de diffuser l'information auprès des chercheurs d'emploi qui fréquentent son site Internet ainsi qu'à divers organismes dont les clubs de recherche d'emploi, les bureaux de placement d'institutions d'enseignement, les Carrefours Jeunesse-Emploi, etc.

Placement en ligne de l'industrie du caoutchouc
www.caoutchouc.qc.ca/emploi

ACTUALITÉ DU SECTEUR

Davantage de pneus demandés

Les industries qui oeuvrent dans le domaine du recyclage du pneu demandent à Québec d'augmenter l'approvisionnement en vidant plus rapidement les vieux dépotoirs.

Détails : <http://www.caoutchouc.ca/private/01.asp?DocumentID=133>

Vaillants sculpteurs sur glace chez Bridgestone Firestone

Quatre travailleurs de l'usine de pneus Bridgestone de Joliette ont sculpté dans des blocs de glace les lettres du mot Bridgestone.

Détails : <http://www.caoutchouc.ca/private/01.asp?DocumentID=131>

Parlez-nous de vous

Le CSMO Caoutchouc invite les entreprises du secteur à lui faire part de toute nouvelle ou projet les concernant.

L'infocourriel l'Hévéa sert aussi à parler de vous!

info@caoutchouc.qc.ca
(514) 253-0666

LE COMITÉ | FORMATION CONTINUE | EMPLOI | L'INDUSTRIE | LE CAOUTCHOUC | OÙ ET QUOI ÉTUDIER? | POUR NOUS JOINDRE

Vous recevez ce courriel parce que vous êtes abonné au bulletin d'information électronique du Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec (CSMO Caoutchouc).

Pour vous désabonner de l'Infocourriel du CSMO Caoutchouc, [cliquez ici](#)

Pour consulter nos archives ou afficher ce message dans votre fureteur, [cliquez ici](#).

© 2005, CSMO Caoutchouc. Tous droits réservés

Emploi
Québec

Cette publication a été rendue possible grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec.